



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

○ MAI - JUIN 2014, N°13



DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle

- P1 • Priorités de l'artisanat pour la nouvelle législature
- P2 • Aides d'Etat
- Santé et sécurité au travail

Les CMA en action

- P2 • Coopération transfrontalière

L'Europe de l'artisanat

- P3 • La normalisation au service des TPE - PME

Euro brèves

Chiffre clé

P3

L'actualité institutionnelle

Les priorités du réseau des CMA pour la nouvelle législature

Une nouvelle législature débute au Parlement européen, pour une durée de cinq ans. Dans un contexte économique particulièrement difficile, il est grand temps que le nouveau parlement intègre les plus petites entreprises dans chacune de ses politiques. L'APCMA présente les cinq principaux axes pour instaurer des conditions propices à la compétitivité des entreprises artisanales et, partant, à la compétitivité de l'Union européenne.

Application du principe « Penser aux petits d'abord »

Symbole du chemin accompli dans la prise en compte des PME par une Union européenne historiquement tournée vers la grande entreprise, le Small Business Act doit faire de la petite entreprise l'étalon des politiques européennes :

- un SBA aux effets juridiques contraignants;
- application obligatoire du « Test PME » ;
- reconnaissance du rôle des organisations intermédiaires représentatives des entreprises artisanales.

Une concurrence loyale grâce à un cadre fiscal et social adapté

Secteur à forte intensité de main d'œuvre, l'artisanat a besoin de règles à l'échelle européenne garantissant un haut niveau de qualification et l'équité devant les règles fiscales et sociales :

- harmonisation fiscale et sociale ;
- application de taux réduits de TVA aux services à forte intensité de main d'œuvre ;
- niveau équitable et élevé d'exigences en matière de qualification professionnelle ;
- lutte contre la concurrence déloyale résultant d'une application abusive des textes.

Accès des petites entreprises au financement

Le financement des TPE reste une problématique constante : le taux de rejet de leurs demandes de prêts est six fois supérieur à celui des grandes entreprises :

- amélioration des conditions applicables aux crédits pour les PME ;

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

**AGIR
POUR
REUSSIR**
www.artisanat.fr

- déploiement des garanties bancaires et mobilisation du Fonds européen d'investissement ;
- fléchage des financements européens vers les investissements matériels et immatériels correspondant aux besoins des petites entreprises.

Développement de la formation professionnelle et de l'esprit d'entreprise

Par sa capacité à faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et à renforcer l'adéquation entre formation et marché du travail, l'apprentissage constitue un levier majeur pour promouvoir des niveaux élevés d'emploi et de formation :

- coopération avec les organisations représentant les

- petites entreprises en matière d'éducation et de formation ;
- développement de mobilité européenne des apprentis ;
- élaboration d'outils de reconnaissance des compétences.

Accès des artisans aux opportunités du marché unique

L'approfondissement du marché unique ne doit pas faire oublier la diversité des entreprises qui le composent, ni les coûts d'adaptation plus élevés supportés par les TPE :

- proportionnalité des prescriptions permettant de mettre des produits sur le marché ;
- accompagnement des entreprises artisanales à l'export ;
- sécurisation et facilitation des relations commerciales des entreprises artisanales.

Aides d'Etat : de nouvelles règles pour faciliter les aides publiques aux entreprises

L'Union européenne modernise sa politique en matière d'aides d'Etat afin de développer l'utilisation efficace des ressources publiques et de remédier au déficit de financement de l'économie. Applicables jusqu'en 2020, ces nouvelles règles permettront aux Etats membres d'octroyer aux entreprises des aides plus importantes et élargies à de nouveaux domaines, sans qu'il soit nécessaire de les notifier à la Commission européenne.

Conformément aux demandes de l'APCMA, les petites entreprises pourront ainsi bénéficier de soutiens spécifiques renforcés en matière d'investissement, de conseil, d'innovation, de formation, d'environnement, de participation à des foires et de coopération européenne. Les aides accordées en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine ciblent notamment l'artisanat.

Cadre stratégique en matière de santé et sécurité au travail : les spécificités des TPE prises en compte dans les objectifs de l'UE pour la période 2014-2020

Le nouveau cadre stratégique européen en matière de santé et sécurité au travail franchit une étape majeure en admettant que l'application de la réglementation reste un défi pour les PME qui éprouvent des difficultés à se conformer à certaines exigences. Exposition aux champs électromagnétiques, troubles musculo-squelettiques : l'APCMA n'a cessé de prôner des mesures proportionnées, tant par rapport à la taille de l'entreprise que par rapport au type de risque. La Commission européenne insiste dans

son document pour que les décideurs tiennent compte de la situation et des limites propres aux microentreprises lorsqu'ils définissent et mettent en place des dispositions réglementaires liées à la santé et à la sécurité au travail. Les solutions proposées — simplifier la législation et fournir un soutien personnalisé aux microentreprises — vont dans le bon sens. Les organisations de l'artisanat seront les partenaires de leur mise en oeuvre concrète, qui doit intervenir au plus vite.

Les CMA en action

Coopération et commerce transfrontaliers : les CMA diffusent les bonnes pratiques

Engagées dans la coopération transfrontalière et le développement économique transfrontalier, les chambres de métiers et de l'artisanat se sont réunies le 26 mai à Paris afin de poursuivre la mutualisation des bonnes pratiques et le développement des liens avec les autres opérateurs du développement transfrontalier, dont la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT).

Les participants ont travaillé sur les outils mis à disposition des artisans par le réseau, en particulier les fiches pratiques qui présentent, pour différentes zones géographiques, les demandes et formalités dans un contexte transfrontalier. Il existe d'ores et déjà des fiches pratiques pour la Suisse et la Belgique ; des fiches identiques seront réalisées pour le Luxembourg, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

Le réseau des CMA a également marqué son intérêt pour le projet de la MOT consacré au développement économique dans les territoires transfrontaliers. Il a pour ambition d'apporter aux acteurs de la coopération transfrontalière une meilleure connaissance des enjeux, d'encourager et renforcer les échanges des acteurs et de contribuer à l'évolution des conditions cadres s'appliquant aux territoires transfrontaliers.

L'Europe de l'artisanat

L'APCMA accueille le premier séminaire national de SBS consacré aux TPE dans la normalisation

En présence d'Anne Houtman, chef de la représentation de la Commission européenne en France, l'APCMA et SBS ont réuni le 26 juin dernier AFNOR, bureaux de normalisation sectoriels, autorités nationales et organisations de PME au cours d'un séminaire dédié à la normalisation au service des TPE-PME. Alors que les normes constituent un atout majeur pour accéder aux marchés et à l'innovation, la prise en compte des spécificités des TPE dans les travaux normatifs reste un enjeu prioritaire. A travers des cas pratiques sur les produits de

construction et la norme ISO 9001, les participants ont identifié les principales difficultés rencontrées par les entreprises artisanales en matière de normalisation ainsi que les bonnes pratiques. Les coûts, l'information et la représentativité des organisations sont les principaux freins soulevés. L'association européenne SBS, créée avec le soutien de la Commission européenne, concourt à promouvoir des solutions et à améliorer la représentation des PME dans le processus de normalisation, au niveau européen et international.



Gérard Bobier, président de la CMA d'Indre-et-Loire et vice-président de SBS; Anne Houtman, chef de la représentation de la Commission européenne en France; Sandrine Laurent, chef de projet SBS

EURO BREVES

- Le programme français de mise en oeuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) a été lancé le 3 juin dans les locaux de l'APCMA. Il soutiendra l'accompagnement des jeunes en difficulté et l'insertion professionnelle par des formations qualifiantes. Mis en oeuvre par l'Etat et les régions, les partenariats avec les différents acteurs doivent être lancés dès maintenant.
- Les ministres européens ont trouvé un accord sur des principes communs pour protéger les savoir-faire et les informations commerciales des entreprises à l'échelle européenne. Les travaux se poursuivent au Parlement.
- Le programme européen pour l'environnement LIFE s'est doté d'un programme de travail 2014-2017. L'établissement de pratiques d'utilisation rationnelle des ressources dans les PME et la sensibilisation des entreprises à leurs obligations au titre du règlement REACH figurent parmi ses priorités d'action.
- L'Union européenne a adopté une nouvelle feuille de route pour renforcer la compétitivité du secteur de la défense. Le Conseil européen pourra proposer des initiatives visant à améliorer l'accès au marché des PME en juin 2015. Des orientations attendues par les entreprises artisanales de sous-traitance industrielle.

Le chiffre clé

450

nombre de comités techniques que comptent les organismes européens de normalisation le CEN et le CENELEC, auxquels s'ajoutent 1700 groupes de travail qui interviennent dans une vaste gamme de secteurs, types de produits, processus et services différents.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Hubert Delorme, Laure-Anne Copel · Contact : europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél.: +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36

016 47762 00